

SÉANCE ORDINAIRE

11 AVRIL 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 11 AVRIL 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MADAME GINETTE CARON  
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION  
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par :

Madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 mars 2016 soit approuvé.

16.04.3.

**Rapport de la mairesse**

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état d'un rapport sommaire de ses activités pour la période s'échelonnant du 15 mars 2016 au 11 avril 2016.

16.04.4.1.1.

**Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11/04/2016 (journal 1271) :	618,29 \$
(journal 1272) :	952,96 \$
(journal 1273) :	70 559,18 \$
(journal 1274) :	<u>3 557,35 \$</u>
	<u>75 687,78 \$</u>
Dépenses incompressibles (journal 989) :	2 179,93 \$
(journal 990) :	4 750,30 \$
(journal 991) :	2 164,25 \$
(journal 992) :	141,37 \$
(journal 993) :	33,56 \$
(journal 994) :	9 000,00 \$
(journal 995) :	207,98 \$
(journal 996) :	396,16 \$

	(journal 997) :	3 411,46 \$
	(journal 998) :	2 610,70 \$
	(journal 999) :	<u>229,95 \$</u>
		<u>25 125,66 \$</u>
Déductions à la source	(journal 1000) :	<u>19 019,14 \$</u>

**Total des déboursés du mois : 119 832,58 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 16 mars 2016 au 11 avril 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

**16.04.4.1.2.**

**Immeubles retirés du processus de vente pour taxes impayées**

Considérant les démarches entreprises par le propriétaire des immeubles situés au 683 et 685 chemin Pettigrew à l'égard des taxes dues envers la Municipalité;

Considérant que confirmation de paiement total de ces créances a été adressée à la Municipalité par une institution financière;

Considérant qu'il n'y a donc pas lieu de maintenir le processus de vente pour taxes à l'égard de ces deux immeubles;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil que soit avisée la MRC de Rivière-du-Loup du retrait de ces deux immeubles dans le processus de vente pour défaut de paiement de taxes.

**16.04.4.1.3.**

**État des activités financières - dépôt trimestriel**

Le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité dépose, aux membres du conseil municipal, copie de l'état des activités financières couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016.

**16.04.4.1.4.**

**Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE KAMOURASKA  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

**RÈGLEMENT 2016- 142**

**Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du  
financement des centres d'urgence 9-1-1**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres municipaux présents d'adopter le présent règlement numéro 2016-142, amendant le règlement 2009-90, aux fins qu'il y soit décrété ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 2009-90 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à L'Isle-Verte, ce 11 avril 2016.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

16.04.4.3.1.

**Avis de motion - amendement à la réglementation d'urbanisme - détermination de zone(s) de protection aux aires d'alimentation en eau potable**

Avis de motion est par les présentes donné par, monsieur Guillaume Potvin, conseiller municipal, qu'un projet de règlement sera soumis au conseil municipal aux fins d'amender la réglementation d'urbanisme de telle sorte que soit(soient) établie(s) une ou des zones de protection aux aires d'alimentation en eau potable de la Municipalité. La ou les dite(s) zone(s) étant assujettie(s) à des usages restrictifs donc ceux prévalant aux lois et règlements établis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

16.04.4.4.1.

**Parc municipal de la rue Gagnon - disponibilisation à l'organisme L'Isle pousse verte**

Considérant la demande déposée par les bénévoles de l'organisme L'Isle pousse verte à l'effet de développer un projet de forêt nourricière sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que le parc municipal de la rue Gagnon apparaît propice à un tel aménagement;

Considérant qu'un plan de ce projet d'aménagement a été présenté, aux membres du conseil municipal, lors d'une séance de travail tenue le 4 avril dernier;

Considérant que ce projet s'inscrit dans un programme environnemental soutenu financièrement par Arbres Canada;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, que la municipalité de L'Isle-Verte confie, pour une période indéterminée, le terrain du parc municipal de la rue Gagnon à l'organisme L'Isle pousse verte et ce, exclusivement aux fins du programme « Les arbres comestibles » d'Arbres Canada.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé, 2 membres du conseil municipal s'y opposent et 5 y consentent, elle est donc adoptée à la majorité.

**16.04.4.4.2. Adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit renouvelée, pour l'année 2016, l'adhésion de la Municipalité de L'Isle-Verte à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent. Les frais d'adhésion sont de 150 \$ pour une strate de population entre 1 001 et 2 500 habitants.

**16.04.4.4.3. Embauche d'employés pour les activités estivales du terrain de jeu**

Faisant suite au processus de sélection réalisé par le service des loisirs, deux candidatures ont été retenues pour combler les postes d'animation du terrain de jeux pour la saison estivale (20 juin au 19 août 2016). Il est donc proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soient acceptées les recommandations d'embauche liées aux candidats(es) suivants(es) :

- Madame Valérie Ouellet, taux horaire 11,50 \$
- Madama Moïra Lepage, taux horaire 11,50 \$

Quant à la coordination des activités du terrain de jeu, celle-ci sera sous la supervision de madame Kathy Patoine.

**16.04.4.4.4. Représentant municipal et responsable de la bibliothèque municipale - nomination**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil que les personnes suivantes soient reconduites soit à titre de responsables de la bibliothèque municipale ou à titre de représentantes du conseil municipal au sein du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent, à savoir :

- Madame Delphine Jaillet, représentante désignée à titre de responsable de la bibliothèque
- Madame Ginette Caron, représentante du conseil municipal.

16.04.4.4.4.

**Avis de motion - projet de réglementation visant l'imposition d'une tarification pour les interventions du service de sécurité incendie pour les véhicules appartenant à un non résident**

Avis de motion est par les présentes donné par, monsieur Robert Legault, conseiller municipal, qu'un projet de règlement sera soumis au conseil municipal aux fins de remplacer les termes du règlement numéro 225, entériné le 6 décembre 1989 et s'intitulant « Règlement sur la tarification du service des incendies ».

16.04.5.1.

**Circulation des véhicules lourds sur la route 132**

Considérant le questionnement soulevé par quelques citoyens de L'Isle-Verte à l'égard de la circulation des véhicules lourds sur la route 132;

Considérant que l'entrée en fonction de l'autoroute 20 prend en charge, en bonne partie, la circulation des véhicules lourds en transit;

Considérant les orientations, en matière d'urbanisme, que tend à accentuer la Municipalité en matière de développement touristique;

Considérant le niveau de risques que présente la route 132 lorsque des citoyens doivent la traverser pour obtenir certains services ou simplement pour avoir accès à des résidences;

Considérant que les usagers de la route 132 recherchent davantage la possibilité de s'attarder au paysage et donc d'y circuler en toute quiétude, ce qui favoriserait également une réduction de la limite de vitesse à 70 kilomètres/heure;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit adressée, au ministère des Transports du Québec, une demande à l'effet d'évaluer les possibilités ainsi que les impacts possibles liés au maintien ou non de la circulation des véhicules lourds sur la route 132 ainsi qu'à un abaissement éventuel de la limite de vitesse permise à 70 km/heure.

16.04.6.1.

**Adhésion à l'Association forestière bas-laurentienne**

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit procédé au renouvellement d'adhésion de la Municipalité de L'Isle-Verte à l'association forestière bas-laurentienne. Le coût de cette adhésion s'élève à 65 \$ pour un membre corporatif.

16.04.6.2.

**Appui au projet de construction de la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert**

Considérant l'intérêt que représente le projet de construction de la Coop de solidarité Santé de Saint-Hubert pour le développement tant au niveau local que régional;

Considérant que de telles initiatives se doivent d'être soutenues et fortement encouragées par les municipalités de notre MRC puisqu'il s'agit de services susceptibles de bénéficier à toute la région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la réalisation de ce projet d'importance.

**16.04.6.4.1. Société du parc côtier Kiskotuk - contribution administrative**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte verse la somme de 2 500 \$ à la Société du parc côtier Kiskotuk pour sa gestion courante de l'année 2016-2017.

**16.04.6.4.2. Société du parc côtier Kiskotuk - projet de financement**

Attendu la demande d'aide financière de 25 000 \$ déposée par la Société du parc côtier Kiskotuk pour la réalisation de la seconde phase de mise en place du parc côtier Kiskotuk, un projet évalué à 650 000 \$;

Attendu que le parc côtier Kiskotuk est situé sur le territoire de la municipalité de L'Isle-Verte;

Attendu que ces infrastructures serviront à promouvoir notre territoire;

Attendu que le conseil de la municipalité de L'Isle-Verte est disposé à investir des sommes d'argent pour construire cette infrastructure écotouristique d'importance pour notre région;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accorde une aide financière maximale de 25 000 \$ pour permettre la 2<sup>e</sup> phase de la mise en place du parc côtier Kiskotuk, selon les versements suivants :

Montants des versements	Délais de versements
8 500,00 \$	Mars 2017
8 500,00 \$	Septembre 2017
8 000,00 \$	Mars 2018

**16.04.7.1. Dépenses d'opération liées au kiosque d'information touristique - saison 2015**

Considérant que les prévisions budgétaires de la Municipalité, pour l'année 2015, faisait état d'une disponibilité financière de 14 585 \$ pour mener à terme les opérations de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte, dont les activités du kiosque d'information touristique;

Considérant qu'au 31 décembre 2015 ce budget était, en bonne partie, toujours disponible;

Considérant le montant réclamé par la CDET, soit 9 923,54 \$ ayant permis d'assurer les opérations courantes du kiosque touristique pour l'année 2015;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le remboursement de cette réclamation, et ce, à même le budget d'opération de la Municipalité de l'année 2015 (poste budgétaire 02.62200.970).

**16.04.9.**

**Levée de la séance**

À 21 h 25, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

**MAIRESSE**

---

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**